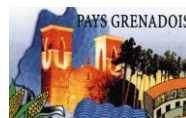


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU

— PAYS GRENADOIS —



Artassenx - Bascons - Bordères et Lamensans - Castandet - Cazères sur l'Adour – Grenade sur l'Adour
Larrivière Saint Savin - Le Vignau - Lussagnet - Maurrin - Saint Maurice sur Adour

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUiH)

PROJET DE MODIFICATION N°3

AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES (PPA)

**Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Service d'Infrastructures de la Défense
Chambre d'Agriculture des Landes
Conseil Départemental des Landes
Pôle d'Excellence Territorial et Rural Adour Chalosse Tursan**

Zimbra

adt@cc-paysgrenadois.fr

TR: Communauté de Commune du Pays Grenadois - Modification n°3 du PLUiH

De : Sylvie LEVEN <sylvie.leven@cma-nouvelleaquitaine.fr>

jeu., 13 août 2026 08:37

Objet : TR: Communauté de Commune du Pays Grenadois -
Modification n°3 du PLUiH

📎 5 pièces jointes

À : Aménagement <adt@cc-paysgrenadois.fr>**Cc :** Patrice LARTIGUE <patrice.lartigue@cma-nouvelleaquitaine.fr>, Frédéric BOUYSSI <frederic.bouyssi@cma-nouvelleaquitaine.fr>, David LALANNE <david.lalanne@cma-nouvelleaquitaine.fr>, Mathieu DESTEPHEN <mathieu.destephen@cma-nouvelleaquitaine.fr>

Bonjour,

Nous vous remercions tout d'abord pour votre consultation.

Après examen du dossier, nos services émettent un avis favorable, sans réserve.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien cordialement,

Pour le Président LARTIGUE,**Sylvie LEVEN**

Assistante du Président et du Directeur Territorial

Direction Territoriale des Landes

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Nouvelle-Aquitaine

41, avenue Henri Farbos - CS 90199 - 40000 Mont-de-Marsan

sylvie.leven@cma-nouvelleaquitaine.fr

05 58 05 81 60 – 06 73 13 35 35

www.artisanat-nouvelle-aquitaine.fr / [Twitter](#) / [LinkedIn](#) / [Facebook](#)**INCENDIES GIRONDE ET LANDES****Votre entreprise est impactée ?****Contactez-nous****3006**Service & appel
gratuitsChambre
de
**Métiers
et de
Artisanat**
NOUVELLE-AQUITAINE

Zimbra

adt@cc-paysgrenadois.fr

40_CdC Pays Grenadois _Modification 3 PLUiH_Avis SID SO

De : sid-sud-ouest-bgdu-urba contact fct <sid-sud-ouest-bgdu-urba.contact.fct@intradef.gouv.fr>

lun., 17 août 2026 14:13

 3 pièces jointes

Objet : 40_CdC Pays Grenadois _Modification 3 PLUiH_Avis SID SO

À : Aménagement <adt@cc-paysgrenadois.fr>

Cc : BOCH Bernard <bernard.boch@intradef.gouv.fr>, VANBESIEN Marie-Eline <marie-eline.vanbesien@intradef.gouv.fr>, LELIEVRE-GIRARD Laetitia <laetitia.lelievre-girard@intradef.gouv.fr>

Objet : 40 – Communauté de Communes du Pays Grenadois – Modification n°3 du PLUi-H - Avis Ministère des Armées et des Anciens combattants

V/Réf : courriel du 11 août 2026 du service Aménagement et Développement du Territoire de la CdC

Bonjour,

Par correspondance citée en référence, vous demandez au SID SO de vous transmettre son avis concernant le dossier de modification n°3 de votre PLUi-H.

L'instruction du dossier :

- n'identifie aucune emprise appartenant au ministère des Armées et des Anciens combattants sur votre territoire intercommunal,
- identifie deux Servitudes d'Utilité Publique (T4 et T5) liées à l'aérodrome de Mont-de-Marsan, impactant la partie nord-ouest de la commune de Bascons,
- montre que les points de cette modification ne se situent pas dans les périmètres d'application des SUP et n'engendrent pas d'impact.

En conclusion, le SID SO émet un **avis favorable** et ne souhaite pas rester associé à ce dossier.

Cordialement,

Candie DELMONT

Section Urbanisme

Bureau Gestion du domaine et urbanisme (BGDU)

[Service d'Infrastructure de la Défense Sud-Ouest](#)

9 rue de Cursol - CS 21 152 - 33 068 BORDEAUX cedex



Secrétariat général
pour l'administration





**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LANDES



Monsieur le Président
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GRENAOIS
14, Place des Tilleuls
40 270 GRENADE-SUR-L'ADOUR

Mont de Marsan, le 25 août 2026

Réf : URBA/NBV/2026-18

Objet : Modification n°3 du
PLUi du PAYS GRENAOIS

Dossier suivi par :
Nicolas BELLARDENT-
VALLEAU

Tél : 05 58 85 44 18
Tél : 06 32 23 73 45
territoires@landes.chambagri.fr

Siège Social

Cité Galliane - BP 279
40005 MONT DE MARSAN CEDEX
Tél. : 05 58 85 45 45
Fax : 05 58 85 45 46
accueil@landes.chambagri.fr

Antenne Hagetmau

Pôle d'Activités St Giron
55 rue du Général Gilliot
40700 HAGETMAU
Tél. : 05 58 79 77 70
Fax : 05 58 79 77 71

Antenne Yzosse

Maison du Paysan
1030 Route de Montfort
40180 YZOSSE
Tél. : 05 58 90 72 10
Fax : 05 58 90 72 11

Espace Tourisme Vert

137 avenue Foch - BP 279
40005 MONT DE MARSAN CEDEX
Tél. : 05 58 85 44 44
Fax : 05 58 85 44 45

Monsieur le Président,

Vous nous avez soumis pour avis le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays Grenadois.

Cette modification a pour objet de modifier le règlement écrit de la zone dédiée aux activités économiques, industrielles et artisanales (zone UX).

Concernant l'évolution du règlement écrit de la zone UX, il s'agit d'autoriser les affouillements et exhaussements du sol dont la hauteur, s'il s'agit d'un exhaussement, ou la profondeur dans le cas d'un affouillement, peuvent excéder 2 mètres et sur une superficie supérieure ou égale à 100 m² (hors trois secteurs de la zone UX définis dans le document d'urbanisme).

Après analyse du dossier complet que vous nous avez transmis, nous n'avons pas d'observation particulière à formuler sur ce projet de modification n°3 qui n'impacte pas défavorablement les espaces naturels, agricoles et forestiers, et pour lequel nous émettons donc un avis favorable.

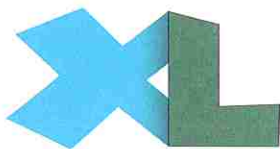
Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

Marie-Hélène Cazaubon
Présidente

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 184 000 032 00013
APE 9411 Z
www.landes.chambagri.fr

La qualité est dans notre nature



Département
des Landes



Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental

DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilité

Monsieur Jean-Luc LAFENETRE
Président de la Communauté de Communes
du Pays Grenadois
14 place des Tilleuls
40270 GRENADE SUR L'ADOUR

Réf. : RS/MPD - KLK D26080212 KFK

Dossier suivi par :
Rachel SOUQUET
Service Aménagement Durable
et Gestion Domaniale
Poste 83.05

Le 23 SEP. 2026

Objet : Modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes du Pays Grenadois – Avis du Département des Landes en tant que Personne Publique Associée.

Monsieur le Président,

Par courriel en date du 24 juillet 2026, vous avez transmis au Département pour avis la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de la Communauté de Communes du Pays Grenadois.

Ce dossier prend en compte les besoins économiques locaux et notamment ceux en lien avec les activités économiques existantes du territoire à vocation d'artisanat, d'industrie et d'entrepôts (zone UX du PLUiH).

Il a pour but de modifier uniquement le règlement écrit de la zone UX et lever une potentielle contrainte technique dans l'aménagement de sites dédiés à l'accueil d'activité économique en assouplissant l'encadrement des « affouillements et exhaussements du sol de plus de 100 m² et qui excèdent 2 mètres ».

Concernant l'espace économique de Bordères-et-Lamensans, celui-ci est soumis à des contraintes liées au risque d'inondation. Toute extension ou nouvelle construction est ainsi conditionnée au respect d'une cote de référence. Il convient que cette modification du PLUiH s'assure de la pérennité du respect de cette cote de référence.

Je vous informe que le Département n'a pas d'autres observations sur le dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental

Conseil départemental des Landes
Hôtel du Département
23 rue Victor Hugo
40025 MONT DE MARSAN CEDEX
Tél. : 05 58 05 40 40
Mél. : dgateem@landes.fr

landes.fr

Zimbra**adt@cc-paysgrenadois.fr**

RE: Communauté de Commune du Pays Grenadois - Modification n°3 du PLUiH

De : Adour Chalosse Tursan - Jean-Claude Jurkow mer., 23 sept. 2026 11:34
<jc.jurkow@adourchalossetursan.fr>

 2 pièces jointes

Objet : RE: Communauté de Commune du Pays Grenadois - Modification n°3 du PLUiH

À : Aménagement <adt@cc-paysgrenadois.fr>

A l'attention de Monsieur le Président,

Nous vous remercions pour la consultation concernant le projet de modification n°3 du PLUI du Pays Grenadois.

Cette modification, qui a pour objet de modifier le règlement écrit de zone dédiée aux activités économiques, industrielles et artisanales, ne suscite aucune observation particulière de notre part. Nous émettons en conséquence un avis favorable sur le projet.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.



Jean-Claude Jurkow
Directeur

55 avenue du Général Gilliot
BP 52 - 40705 Hagetmau cedex
Tél. : 05 58 79 74 80